

Tel : 05.53.65.53.73

e . mail : [commune@mairiepompiy.fr](mailto:commune@mairiepompiy.fr)

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8H / 12H -14H / 18H -- Mardi : 14H / 19H -- Mercredi : 14H / 18H -- Jeudi : 8H / 12H -14H / 18H -- Vendredi : 14H / 18H

**PROCÈS-VERBAL N° 8***Extrait du Registre des Délibération du Conseil Municipal Du Vendredi 8 Août 2025***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 022/2025**

Nombre de Conseillers en Exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 7  
Pouvoirs : 0  
Absents : 2  
Date de la Convocation : le 4 Août 2025  
Secrétaire de Séance : Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Ouverture de Séance : 18h00  
Présents : Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire  
M. ANTONIAZZI Jean-Claude, M. JANCOVEK David, M. LARRUE Ludovic, Adjoints,  
Mme RODRIGUEZ Sandra, Mme SAUBOUA Isabelle, M. ZAIA René, Conseillers  
Absents : M. PASQUALI Éric, Mme FLEURY Jocelyne  
Excusés : //  
Pouvoirs : //

L'an Deux Mille Vingt Cinq  
Et le Huit du mois d'Août  
Le Conseil Municipal,  
dûment convoqué en session ordinaire,  
sous la présidence De Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

Date de la Convocation : le 4 Août 2025

Secrétaire de Séance : Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Ouverture de Séance : 18h00

Présents : Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

M. ANTONIAZZI Jean-Claude, M. JANCOVEK David, M. LARRUE Ludovic, Adjoints,

Mme RODRIGUEZ Sandra, Mme SAUBOUA Isabelle, M. ZAIA René, Conseillers

Absents : M. PASQUALI Éric, Mme FLEURY Jocelyne

Excusés : //

Pouvoirs : //

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Délibération n° 022/2025 du 8 Août 2025 -**

**Objet** : « **Rénovation « logement école » - Suite du programme** »

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 021/2025 du 26 juin 2025 définissant le choix des entreprises pour la rénovation du logement de l'école.

Monsieur Le Maire informe les membres présents que lors de l'avancée des travaux certains points, non pris en compte doivent impérativement être inclus dans la suite de cette rénovation, tel que la peinture des plinthes et portes, l'électricité.

Monsieur Le Maire présente les devis sollicités ;

Après consultation des documents mis à disposition,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Décide :**

**Que** les travaux en sus pour la réfection du logement de l'école seront exécutés par les entreprises :

- **LABADIE PEINTURE** (peintures plinthes-portes) pour un montant de : 546,50 €
- **VALLEREAU** (mise aux normes électricité) pour un montant de : 2 835,72 €

**Rappelle Que** les travaux seront mandatés sur le programme d'investissement ouvert lors du vote du budget primitif 2025

**Programme d'investissement n° 120**

**Inventaire n° 114 - Logement école**

**Imputation comptable 213**

**Rappelle que** le montant du loyer mensuel sera de 600 €

Fait et délibéré, les, jour, mois et an, pour copie conforme

Le Maire, M. Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance M. ANTONIAZZI Jean-Claude

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 023/2025 du 8 Août 2025 -**

**Objet** : « **Programme d'investissement Bureau du Maire** »

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée de la nécessité d'effectuer l'aménagement du bureau du Maire.

Monsieur Le Maire présente les devis sollicités ;

Après consultation des documents mis à disposition,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Décide :**

De retenir les devis présentés des entreprises suivantes :

|                                                                |            |
|----------------------------------------------------------------|------------|
| ➤ LABADIE PEINTURE (peintures) pour un montant de :            | 2 754,17 € |
| ➤ VALLEREAU (mise aux normes électricité) pour un montant de : | 2 020,80 € |
| ➤ VICINI Tony (placo) pour un montant de :                     | 1 913,33 € |

Pour un total Général de : 6 688,30 €

Dit qu'il sera procédé à l'ouverture du programme d'investissement :

Programme d'investissement n° 122

Inventaire n° 16 – Hôtel de ville

Imputation comptable 2135

Dit qu'une décision modificative pour effectuer un virement de crédits sur ce programme sera effectué.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an, pour copie conforme

Le Maire, M. Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance M. ANTONIAZZI Jean-Claude

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 024/2025 du 8 Août 2025 -

### DM n° 3

**Objet : DM n°3 - « Programme d'investissement Bureau du Maire »**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée de la nécessité d'effectuer l'aménagement du bureau du Maire.

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n° 023/2025 venant d'être prise concernant l'ouverture du programme d'investissement « Bureau du Maire » avec choix des entreprises et décision d'effectuer une décision modificative de virements de crédits.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,**

**Décide :**

**Décide** de procéder au virement de crédits nécessaires à cette opération tel que suit :

| Comptes Dépenses d'Investissement à Ouvrir  |         |      |      |     |                               |               |
|---------------------------------------------|---------|------|------|-----|-------------------------------|---------------|
| Sens                                        | Section | Chap | Art. | Op. | Objet                         | Montant       |
| D                                           | I       | 21   | 2135 | 122 | Aménagement des constructions | + 10 000,00 € |
| Total                                       |         |      |      |     |                               | + 10 000,00 € |
| Comptes Dépenses d'Investissement à réduire |         |      |      |     |                               |               |
| Sens                                        | Section | Chap | Art. | Op. | Objet                         | Montant       |
| D                                           | I       | 21   | 2156 | 111 | Bâches incendie               | - 10 000,00 € |
| Total                                       |         |      |      |     |                               | - 10 000,00 € |

Fait et délibéré, les, jour, mois et an, pour copie conforme

Le Maire, Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

Les délibérations prise ce jour porte les n° de 022/2025 à 023/2025- Observations des membres présents

|                              |  |                                                   |  |
|------------------------------|--|---------------------------------------------------|--|
|                              |  |                                                   |  |
|                              |  |                                                   |  |
| M. SUAREZ Jean-Pierre, Maire |  | M. ANTONIAZZI Jean-Claude<br>Secrétaire de séance |  |